



## CONSEIL DE VIE SOCIALE EHPAD DE TORIGNY LES VILLES

REUNION DU 8 FEVRIER 2023

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni le 8 février 2023 à 14h30

### Personnes présentes :

Conseil d'Administration : Mme Lise COUEFFEUR – Directrice, M. Didier CHASLES-  
Représentant du Conseil d'Administration.

Personnel : Mme LEDOYER Anaïse, représentante du personnel - Mme Marie-Christine  
CHAMPION – représentante du personnel, Mme Valérie FOUCHARD – coordinatrice animation,  
Mme RENARD Fabienne, secrétaire

Résidents et proches : Monsieur LOUISE Jean-Pierre, Madame BERNASCONI Carole, Madame  
CHARDINE Marie-Noëlle, Monsieur GAILLARD Marius, Madame DESCHAMPS Thérèse,  
Monsieur BINET Michel, Monsieur LEBOUTEILLER Bernard, Monsieur LECOT Guy, Monsieur  
GODARD Francis, Madame HENRI Béatrice, Monsieur HERVIEU Jean Pierre, Monsieur  
HERVIEU Stéphane, Monsieur GUESNON René, Madame EUDINE Jocelyne, Madame LAVILLE  
Monique, Madame LECLUZE Martine, Madame MARTIN Hélène, Madame LALLEMAND  
Clotilde.

Mme Coueffeur remercie les personnes présentes à ce CVS.

### **1) Modifications règlementaires relatives au CVS**

Décret du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de vie Sociale et entrant en vigueur au 1<sup>er</sup>  
janvier 2023.

- ⇒ En résumé le CVS s'enrichit de nouvelles missions, son fonctionnement est modifié. Le but  
est de renforcer le rôle du CVS dans la démarche qualité.
- ⇒ Cf présentation Power Point de la direction pour davantage de détails

Les membres a minima sont :

- ✓ 2 représentants des résidents
- ✓ 2 représentants des personnels
- ✓ 1 représentant des familles

Le nouveau décret propose en plus la participation d'autres personnes comme :

- de représentants des bénévoles (nombre à définir par la structure)
  - du médecin coordinateur
  - 1 représentant du Conseil départemental
  - 1 représentant de l'autorité compétente soit pour l'EHPAD de l'Agence Régionale de Santé.
- => de nouvelles personnes seront donc invitées

Nouveaux champs de compétences pour le CVS :

- ✓ Le CVS donnera son avis et pourra faire des propositions sur les droits et la liberté des personnes résidentes.
- ✓ Il sera également associé à l'élaboration ou la révision de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance : il sera sollicité dans le cadre de l'évaluation de la structure, il analysera les résultats des enquêtes de satisfaction, et les membres du CVS pourront orienter les demandes d'informations ou les réclamations vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.

Ce sera désormais un règlement intérieur plutôt qu'un règlement de fonctionnement.

Des compte-rendus sont réalisés à chaque réunion, les résidents ainsi que les familles peuvent les consulter sur le site internet de l'Ehpad, mais ils sont aussi affichés devant les ascenseurs.

Les compte-rendus ne sont pas envoyés aujourd'hui à l'organisme gestionnaire ni à l'ARS : ils le seront désormais.

## **2) Enquête de satisfaction habitants/familles (octobre/novembre 2022)**

### **Synthèse des éléments volet habitants**

Ce questionnaire a été réalisé entre mi octobre et mi novembre 2022, les habitants qui souhaitent être accompagnés pour les aider à répondre l'ont été par Mme Fouchard et différents agents du SSIAD (intéressant : ces salariés ont un regard neuf car ils ne travaillent pas avec les résidents de l'Ehpad).

⇒ **Cf synthèse et analyse du questionnaire : elle sera mise en ligne sur le site internet cette semaine, et affichée avec le présent compte-rendu.**

Conditions d'entrée à l'Ehpad

- 46 % par choix
- 24 % situation d'urgence
- 24 % autre

Il en ressort un sentiment positif sur la vie aux Bernardins.

Cependant des points sont à améliorer :

- En terme de communication : faire découvrir les locaux, à leur arrivée. Prendre connaissance des voisins ainsi que de l'équipe travaillant à l'Ehpad
- Eléments techniques : supprimer les pentes (étage) ; adapter la taille de la chambre et des cabinets de toilette
- Pouvoir choisir ses vêtements
- Optimiser et inscrire le projet hôtelier comme axe d'amélioration prioritaire (trouver l'équilibre nutritionnel mais garder le côté plaisir).

### **Synthèse des éléments côté familles**

81 % des questionnaires ont été remplis par des enfants.

Ils sont contents du délai d'admission de leurs parents et des conditions d'accueil.

Le cadre est globalement chaleureux.

L'appréciation est positive malgré les locaux vieillissants et un personnel perçu comme volontaire mais insuffisant.

Sentiment que le secteur Aquarelle est isolé du reste des habitants.

Pistes d'amélioration :

- La communication autour du CVS serait encore à renforcer
- Le jardin thérapeutique, il faut le faire vivre
- Les repas accompagnants (il suffit de téléphoner à la cuisine 3 jours avant la date souhaitée)
- La psychologue peut échanger avec les familles

- L'information auprès des familles des éléments de vie d'équipe (changement de secteurs)
- Familéo
- Site internet.

*Question : quels sont les perspectives en termes de moyens et les objectifs?*

Mme Coueffeur précise que la demande de personnel supplémentaire se renégocie dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tous les 5 ans. Prévues pour 2023.

Il faut récupérer en dotation complémentaire pour envisager de pouvoir financer d'autres postes. Il n'y a pas de ratio minimum.

2 indicateurs permettent d'envisager une dotation supérieure, c'est mesurer la charge en soins (le « Pathos moyen pondéré ») et mesure la dépendance (le « GIR moyen pondéré »).

Les financeurs sont l'Agence Régionale de Santé et le département.

Les salaires sont financés par le prix de journée et par l'assurance maladie, selon les catégories de personnel.

Elle précise qu'il faut avoir une vision à long terme, ne pas embaucher pour des courtes durées sans perspectives pérennes.

⇒ Il faut espérer que la loi « Grand Age » annoncée mais non programmée va prendre en compte les problématiques des EHPAD et des moyens accordés...

⇒ Avec le questionnaire, les ressentis des familles ont été transmis à l'Agence Régionale de Santé et au Conseil Départemental en rapport avec les moyens accordés pour le fonctionnement de l'Ehpad.

### **3) Points abordés lors de la réunions pré-CVS par les habitants**

Personnel agréable, cependant pas assez de temps individualisé.

Repas : il est noté l'avantage du repas fabriqué sur place. Les quantités sont un peu justes et les petits-déjeuners trop tardifs.

Trouver l'équilibre entre le nutritionnel et le plaisir.

Respect du non goût : c'est-à-dire quand une personne n'aime pas quelque chose un autre aliment lui est proposé.

La cuisson de la viande parfois ne convient pas.

Animation : Les agents doivent répartir l'animation l'après-midi, c'est parfois difficile à mettre en œuvre car peu de temps.

Demande de la part des habitants de visionner des films le soir. Mme Coueffeur va se renseigner auprès de la SACEM si elle en a le droit ou bien s'il faut payer des taxes. Elle signale également que de moins en moins d'écrans sont compatibles avec les lecteurs DVD.

### **4) Projet d'Etablissement 2023-2027**

Un comité de pilotage va être constitué ; et un groupe de travail va intégrer les habitants et les familles pour parler de ce qu'on a envie de mettre en place pour lutter contre l'isolement.

### **5) Point sur l'animation**

Merci aux familles pour les achats de Noël : l'association « **l'armoire de Mamie** » a récolté 855 euros et vendu pour 300 euros de tickets.

Petit rappel : **L'armoire de Mamie** = Association qui propose des petits achats du quotidien aux résidents.

L'argent sert à financer des activités et du matériel.

Merci également aux commerçants de nous avoir donné des lots pour la tombola.

Reprise cette année des « cafés bienvenus » avec les nouveaux arrivants et leurs familles : 1 x/trimestres

**Des familles sont volontaires pour participer à des animations : merci à elles !**

*Février*

- ✓ Le 15/2 atelier carterie : objectif = fabriquer des cartes d'anniversaire
- ✓ La semaine suivante : le Centre de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis.

- ✓ Le 22 février : après-midi crêpes pour 20 résidents
- ✓ Goûter anciens combattants du canton le 23 février sur invitation (membres association du canton)
- ✓ 28 février carnaval

*Mars :*

- ✓ Prestation Granville danse financé par l'Armoire de Mamie
- ✓ Début du projet Chorale : les familles volontaires sont les bienvenues !
- ✓ Bourse aux vêtements et aux jouets (pas de date de fixée)

*Avril/Mai/Juin :*

- Projets à peaufiner : kermesse //Activités/projets en lien avec les anciens combattants (label « Bleuets de France » et partenariat avec l'ONAC) + association « Fleurs de la mémoire »
- Activités avec le REPAM (assistantes maternelles) carnaval avec les petits
- Messe le 7 avril et le 14 avril.
- 22 mai plantations
- Club de foot, vidéo de soutien en visio, projet de rencontre avec les résidents le 19 avril ; dans le futur aller les voir jouer ?
- **13 juin repas champêtre**
- Retour pour faire des ateliers avec les adultes de l'APEI

Shooting photo : le photographe a sélectionné 6 photos de résidents et les a exposées en vitrine pour ensuite les offrir aux résidents. Elles seront affichées dans l'Etablissement.

Le site internet est mis à jour 1 fois par mois concernant le planning d'animation ; + infos sur familéo.

Appel à projet en cours

Deux projets présentés à la Conférence des financeurs =>

- « Accès à l'art » : diffusion sur un écran dédié de 60 œuvres d'art/an pour favoriser les échanges + organisation d'ateliers de médiation artistique pendant un an pour discuter autour des œuvres d'art.
  - « Escrime - bien-être » présenté en commun avec plusieurs autres EHPAD, avec un objectif thérapeutique adapté ; organisation avec un groupe fixe d'habitants (environ 15)
- ⇒ Réponse en juin 2023 !

## **6) Questions diverses – questions des familles (boîte à idées)**

- Jeux de belote ? Possible en interne, mais il faut réussir à constituer des groupes d'habitants volontaires

- Selon une famille des employées se plaignent « des coupures » pourquoi ne pas les supprimer cela éviterait des « aller-retours » ?

Mme Coueffeur précise que l'organisation nécessite des coupures (= horaire à la journée avec un temps de travail le matin, une « coupure » en journée et un retour en fin d'après-midi), il y a un fort besoin en personnel le matin et le soir. Chaque organisation a ses difficultés ; mais une organisation sans coupure nécessiterait encore davantage de personnel pour assurer les horaires. Une autre piste serait le passage en horaire de 10 ou 12 h de travail, mais il n'y a pas de consensus des salariés à ce sujet.

Fin de la réunion (16h15)

*Compte-rendu rédigé par Mme BERNASCONI Carole (Vice-présidente CVS)*